



**AMBASSADE DE FRANCE À HELSINKI**  
ITÄINEN PUISTOTIE 13 - 00140 HELSINKI  
Téléphone : 358 9 618 78 326

**Objet : PROCÈS VERBAL DE LA 1<sup>ÈRE</sup> COMMISSION LOCALE DES BOURSES SCOLAIRES 2017/2018**

La séance plénière de la Commission locale s'est tenue le 13 avril 2017 à l'adresse suivante :

- Ambassade de France en Finlande, Itäinen Puistotie 13 – 00140 HELSINKI.

**Participants :**

**Etaient présents :**

*Membre de droit :*

- M. MOSTURA Serge, Chef de poste, Président ;
- Mme ANTTILA Claude, conseiller consulaire ;
- M. GUILLARD Bruno, conseiller consulaire ;
- M. GANDIT Olivier, Représentant des parents d'élèves.

*Membre désigné :*

- Mme BOURGEIX Karine, Directrice de l'École Jules Verne ;
- Mme NICOLAIEW Sylvie, Consule-adjointe, secrétaire.

**Absents :**

- Mme BOUGRAB Jeannette, conseillère de coopération et d'action culturelle ;
- M. PARTY Geoffrey, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger et conseiller consulaire, empêché.

**Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:**

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

**Première partie avant examen des dossiers individuels**

*Cadre réglementaire et budgétaire*

L'enveloppe de référence du poste pour la campagne 2017/2018 s'élevait à l'ouverture de la première période de la campagne à 10 829 €. Après application de la quotité théorique obtenue pour chaque demande, le montant des besoins pour la première période de la campagne s'élève à 4 851 €. Dans le cadre du dialogue de gestion, l'AEFE a fixé le montant de l'enveloppe de référence pour les travaux de la CCB1 d'Helsinki à 5 600 €.

### *Examen des paramètres du poste*

L'annonce du lancement de la deuxième période de la campagne des bourses a été mise en ligne sur le site de l'ambassade le 17 janvier 2017, puis relayée par l'École Jules Verne. Le délai de dépôt des demandes a été fixé au 17 mars. Les familles déjà boursières à la rentrée 2016/2017, ainsi qu'une famille qui avait manifesté son intérêt sur les conditions d'obtention d'une bourse scolaire, ont été informées par mail du lancement de la campagne.

Le barème reste inchangé par rapport à la précédente campagne. Les seuils d'exclusion s'élèvent à 200 000 € pour le patrimoine immobilier et à 100 000 € pour le patrimoine mobilier.

La liste des justificatifs à présenter par les familles a été établie sur la base du document type de l'AEFE. Des précisions ont été apportées concernant certains justificatifs de façon à aider les familles dans la composition de leur dossier. Cette liste est approuvée.

### *Examen des tarifs scolaires*

Les tarifs diffèrent selon les classes de scolarisation :

- 6 622 € pour les classes de la maternelle ;
- 3 366 € pour les classes du primaire ;
- 4 900 € pour les classes de la 6<sup>ème</sup> à la seconde de l'École européenne d'Helsinki ;
- 3 974 € pour les classes de la première et de la terminale de l'École européenne d'Helsinki.

Les tarifs évoluent très peu pour les classes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> concernées par les dossiers de demande de bourses scolaires.